

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 juin 2023, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Fontanès, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 30 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

▪ **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Patrick FAURE – Olivier FLECHET

▪ **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

▪ **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Christophe FARA

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après avoir entendu le compte rendu du compte administratif de l'exercice 2022, le comité syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement :

### 1 – Détermination du résultat de clôture 2022 - fonctionnement

- 1) Résultat 2021 reporté (excédent) (a) .....+ 4 473.42 €
- 2) Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022

Recettes .....151 661.49 €

Dépenses..... 141 045.21 €

Résultat de l'exercice 2022 (excédent) (b) ..... 10 616.28 €

Résultat de clôture 2022 (excédent) (a+b).....15 089.70 €

### 2 – Détermination du résultat de clôture 2022 – investissement

- 1) Résultat 2021 reporté (excédent) (a') ..... 67 853.11 €
- 2) Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021

Recettes .....	27 339.56 €
Dépenses.....	7 078.63 €
Résultat de l'exercice 2022 (excédent) (b') .....	20 260.93 €
<b>Résultat de clôture 2022 (excédent) (a'+b').....</b>	<b>88 114.04 €</b>
Reste à réaliser en recettes 2022.....	0 €
Reste à réaliser en dépenses 2022.....	43 200,00 €
Résultat de clôture en investissement (restes à réaliser compris) .....	44 914.04 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 15 089.70 € en fonctionnement et de 88 114.04 € en investissement.

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de clôture 2022 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) : 15 089.70 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (001) : 88 114.04 €

**Le Comité syndical,**

Vu les articles L1612 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n°2021-002 du 3 février 2022 portant approbation du budget primitif 2022 ;  
Vu la délibération n°2022-007 du 7 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022 ;  
Vu la délibération n°2022-009 du 7 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 ;

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget 2022 tel qu'exposé ci-avant.

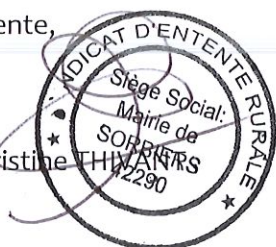
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Sorbiers, le 13 juin 2023

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Marie-Christine THIAKERS



Christophe FARA

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.